

N° 92

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991 - 1992

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1991

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1992 **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

Par M. Roger CHINAUD,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 38

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

III. - Conseil économique et social

Rapporteur spécial : Mme Paulette FOST

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, *président* ; Geoffroy de Montalembert, *vice-président d'honneur* ; Tony Larue, Jean Cluzel, Paul Girod, Jean Clouet, *vice-présidents* ; Maurice Blin, Emmanuel Hamel, Louis Perroin, Robert Vizet, *secrétaires* ; Roger Chinaud, *rapporteur général* ; Philippe Adnot, Jean Arthuis, René Ballayer, Bernard Barbier, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Paul Caron, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Marcel Fortier, Mme Paulette Fost, MM. Henri Gœtachy, Yves Guéna, Paul Loridant, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, René Monory, Michel Moreigne, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, René Regnault, Roger Romani, Henri Torre, François Trucy, Jacques Valade, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e légis.) : 2240, 2255 (annexe n° 33) et T.A. 533.

Sénat : 91 (1991-1992).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
PRINCIPALES OBSERVATIONS	3
EXAMEN EN COMMISSION	5
I. PRESENTATION DES CREDITS	7
A. Evolution d'ensemble	7
B. Présentation des principales évolutions	8
II. LES MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	10
A. Les moyens en personnel	10
B. Les moyens en matériel	12
C. Les locaux	13
III. L'ACTIVITE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	15
A. Les travaux réalisés	15
B. L'amélioration de la diffusion des travaux	19
C. Le développement des actions de communication et de relations extérieures	19

PRINCIPALES OBSERVATIONS

1. Le Conseil économique et social restera soumis à la rigueur budgétaire en 1992. Exprimés en francs constants, les crédits stagnent, voire subissent une légère contraction. La progression en francs courants de ces crédits (+ 2,7 %) est inférieure à la progression moyenne des budgets civils de l'Etat (+ 3,4 %).

2. Votre rapporteur déplore le nouveau report d'exécution des travaux de rénovation et d'extension des services du Conseil économique et social prévus sur le site du Palais d'Iéna. En effet, dans le cadre du plan d'ensemble d'économies décidé par le Gouvernement, la première tranche de cette opération, prévue pour 1991, a été reportée en 1992. De ce fait, la construction du nouveau bâtiment ne pourra être entreprise avant 1993.

3. En revanche, votre rapporteur se félicite du développement d'actions nouvelles de communication et de relations extérieures du Conseil, pour lesquelles 609.153 francs de moyens supplémentaires seront dégagés en 1992. Ce développement s'est notamment traduit en 1991 par la publication du premier rapport annuel d'activité.

4. Il note également avec satisfaction l'effort sensible d'achat de matériel d'équipement ; mais rappelle que les crédits de fonctionnement courant risquent à nouveau d'être insuffisants pour répondre à l'augmentation de l'activité du Conseil.

5. Les effectifs en personnel restent également globalement insuffisants même si la création d'un emploi prévue en 1992, s'ajoutant à celles obtenues en 1991, devrait permettre d'assurer les tâches les plus urgentes.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de la séance du mardi 29 octobre 1991, la commission a procédé à l'examen des crédits du budget des services du Premier ministre (III - Conseil économique et social) pour 1992, sur le rapport de Mme Paulette Fost, rapporteur spécial.

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, s'est, tout d'abord, félicitée du niveau élevé de l'activité du Conseil économique et social au cours du premier semestre 1991 et a souligné la qualité de ses travaux.

Puis, présentant le projet de budget pour 1992, elle a constaté qu'avec une progression de ses crédits limitée à 2,7 % par rapport à 1991, le Conseil économique et social restait soumis à la rigueur budgétaire.

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, a noté avec satisfaction l'effort mené en faveur du développement des actions de communication et de relations extérieures du Conseil, qui s'est notamment traduit en 1991 par la publication du premier rapport annuel d'activité. Elle s'est également félicitée de l'inscription au budget d'un crédit de près d'un million de francs destiné au financement de l'achat d'équipements complémentaires pour la modernisation de l'atelier d'impression.

Elle a, en revanche, regretté le contingentement des moyens de fonctionnement courant, dont la dotation risque de s'avérer d'un niveau insuffisant face à l'accroissement de l'activité du Conseil, et des moyens en personnel, en dépit de la création prévue d'un emploi en 1992.

Enfin, Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, a déploré le nouveau retard pris par les travaux de rénovation et d'extension du Palais d'Iéna, dont la première tranche, prévue en 1991, a été reportée en 1992.

En conclusion, et sous les réserves précédemment évoquées, elle a proposé à la commission d'adopter le budget du Conseil économique et social pour 1992.

M. Jean Clouet, vice-président, s'est alors déclaré préoccupé par le report de l'opération d'extension du Palais d'Iéna et par l'absence de toute réalisation de travaux de gros entretien des locaux, hormis les cas d'extrême urgence, au cours des dernières années.

M. René Ballayer a ensuite questionné Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, sur les modalités d'évolution de l'indemnité des conseillers et a souligné qu'en l'absence de prise en compte des répercussions du "plan Soisson" de revalorisation des rémunérations publiques, la dotation qui leur est affectée risquait de se révéler insuffisante.

M. Pierre Croze a, pour sa part, évoqué le problème des autres institutions, telles l'Union de l'Europe occidentale, qui ont également pour siège le Palais d'Iéna, et dont le financement est assuré par le budget des affaires étrangères.

M. Maurice Couve de Murville s'est interrogé sur les activités du Conseil économique et social et sur l'adéquation entre ses missions et ses moyens.

M. René Régnauld, tout en partageant les préoccupations exprimées par MM. Jean Clouet et René Ballayer, notamment en ce qui concerne les problèmes d'entretien des locaux, a estimé qu'elles n'étaient pas de nature à justifier le rejet du budget du Conseil économique et social.

A l'issue de ce débat, la commission a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits du budget des services du Premier ministre (III - Conseil économique et social) pour 1992.

1. PRESENTATION DES CREDITS

A. EVOLUTION D'ENSEMBLE

• Les crédits inscrits dans le projet de budget pour 1992 du Conseil économique et social s'élèvent à 150,417 millions de francs contre 146,457 millions de francs dans le budget voté de 1991. L'augmentation d'un exercice à l'autre s'établit donc à 2,7 % en francs courants. Compte tenu de l'hypothèse retenue pour la hausse des prix en 1992, soit 2,8 %, les crédits demandés en 1992 diminuent donc très légèrement en francs constants (-0,1 %).

L'ensemble des crédits est constitué de dépenses ordinaires qui sont toutes inscrites au titre III (moyens des services). Les trois chapitres qui composent le budget évoluent comme suit :

Nature des crédits	Budget voté de 1991	PLF 1992			Evolution 1992/1991 (en %)
		Services votés	Mesures nouvelles	Total	
Titre III (moyens des services)					
1ère partie : dépenses de rémunérations :					
- indemnités des conseillers	100,304	100,380	+ 1,525	101,905	+ 1,6
- dépenses de personnel	39,008	39,282	+ 1,110	40,392	+ 3,6
.....					
2ème partie : matériel et fonctionnement :					
- dépenses de matériel	7,145	7,145	+ 0,975	8,120	+ 13,7
TOTAL	146,457	146,807	+ 3,609	150,417	+ 2,7

B. PRESENTATION DES PRINCIPALES EVOLUTIONS

1. L'augmentation de 1.600.776 francs, soit 1,6 %, des crédits destinés à la rémunération des membres du Conseil et des membres de section (chapitre 31-01) s'explique :

- par une mesure acquise de 75.789 francs traduisant l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques intervenues en 1991 ;

- par une provision d'un montant de 1.524.696 francs destinée à couvrir les augmentations de rémunérations susceptibles d'intervenir en 1992 ;

- et par un abondement de la dotation pour frais de représentation et de voyages (+ 280.641 francs) pour le financement des actions nouvelles lancées par le Conseil dans le domaine de la communication relative à ses travaux et dans celui des relations avec les conseils économiques et sociaux étrangers ;

- auxquels il convient de soustraire 280.350 francs d'économies diverses.

2. L'augmentation de 1.383.959 francs, soit 3,6 %, des dépenses relatives au personnel (chapitre 31-11) est due :

- à une mesure acquise de 274.071 francs traduisant l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques intervenues en 1991 ;

- à un ensemble de mesures nouvelles qui se décomposent comme suit :

. une provision d'un montant de 662.089 francs correspondant à la revalorisation des rémunérations des personnels prévue pour 1992 ;

. l'inscription des crédits nécessaires à l'application de la tranche 1992 du protocole d'accord sur la rénovation de la grille de la fonction publique (70.663 francs) et de celle de la nouvelle bonification indiciaire (33.136 francs).

- . une augmentation des crédits de rémunération tendant à tenir compte de la création d'un emploi d'agent principal des services techniques de 2e catégorie (144.000 francs) ;
- . un abondement de 200.000 francs des crédits de vacation destiné à financer des travaux d'études relatifs aux actions de communication nouvelles du Conseil.

3. Les dépenses de matériel (chapitre 34-01) connaissent une progression sensible (+ 974.512 francs, soit 13,7 %), qui s'analyse de la manière suivante :

- . un crédit spécifique de 975.000 francs non reconductible a été inscrit pour l'achat d'équipements complémentaires (notamment de matériel d'impression) ;
- . des crédits d'impression pour l'édition de documents d'information sur le Conseil ont été ajoutés pour un montant de 128.512 francs ;
- . alors que les dépenses d'informatique, ajustées au niveau nécessaire au maintien de l'existant et à son renouvellement, subissent une réduction de 129.000 francs.

Au total, la progression des crédits budgétaires accordés au Conseil, s'élevant à 3,959 millions de francs, se décompose en 0,350 million de mesures acquises et 3,609 millions de mesures nouvelles. L'importance relative des mesures nouvelles (91,1 % de la progression totale) doit toutefois être tempérée par la part très importante de la provision pour revalorisation des rémunérations (2,187 millions de francs, soit 55,2 % de la progression totale) au sein de ces mesures.

II - LES MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

A. LES MOYENS EN PERSONNEL

• La situation actuelle

L'effectif, par catégorie, des fonctionnaires du Conseil se répartit ainsi qu'il suit au 1er juillet 1991 :

1	Secrétaire Général)	
2	Directeurs adjoints)	Catégorie A
14	Administrateurs)	
15	Attachés)	
16	Secrétaires administratifs)	
1	Chef de service intérieur de 1ère catégorie)	Catégorie B
)	
48	Adjoint administratifs)	
1	Agent principal des services techniques de 2e catégorie)	
)	
4	Maîtres ouvriers)	
12	Ouvriers professionnels)	
7	Conducteurs d'automobile)	Catégorie C
5	Téléphonistes)	
5	Huissiers chefs)	
7	Agents de service (échelles 2 à 5))	
1	Agent des services techniques)	
3	Huissiers)	
5	Agents de service (échelle I))	Catégorie D
147	Fonctionnaires au total		

A ces effectifs de personnels titulaires, s'ajoutent 18 emplois d'agents non titulaires, dont 16 à temps partiel dont la plupart participent au service de la séance.

• **L'évolution des effectifs au cours des dernières années**

L'évolution récente des effectifs des diverses catégories de personnel au Conseil Economique et social est retracée dans le tableau ci-dessous :

	1987	1988	1989	1990	1991
	31.12	31.12	31.12	31.12	01.07

1°) - Personnel titulaire

(régi par les lois n° 83-634 du 13.07.1983 et n° 84-16 du 11.01.1984)

. catégorie A...	34	34	33	32	32
. catégorie B...	16	16	16	16	16
. catégorie C...	89	88	88	88	91
. catégorie D...	10	9	9	9	8
	----	----	----	----	----
Totaux...	149	147	146	145	147

2°) Personnel non titulaire(1)

	22	23	25	23	18
	----	----	----	----	----
Total général	171	170	171	168	165

Le processus de réduction des effectifs du Conseil économique et social engagé depuis 1986 a été stoppé en 1990. En effet, deux emplois ont été créés pour 1991 : un emploi d'ouvrier professionnel de 1ère catégorie et un emploi d'inspecteur du service intérieur et du matériel de 2ème classe. Pour 1992, le Conseil a obtenu la création d'un emploi supplémentaire d'agent principal des services techniques.

Ces créations ne couvrent pas la totalité des besoins en personnel du Conseil économique et social évalués à 9 emplois en 1990. Mais, par rapport à la situation de 1990, elles permettent d'assurer les tâches les plus urgentes entraînées par l'augmentation d'activité du service intérieur.

(1) Agents affectés pour la plupart à temps incomplet au service de la science

B - LES MOYENS EN MATERIEL

- **La poursuite du programme d'informatisation et de modernisation des moyens techniques d'impression.**

En 1992, le programme d'informatisation doit se poursuivre par l'installation dans les sections du Conseil économique et social de postes de traitement de texte nécessaires à la saisie directe, par les secrétariats des sections, des rapports et travaux en cours de rédaction (équipements Rank Xérox 6085).

Dans le cadre de la restructuration et de la modernisation de l'atelier d'impression, il est également prévu de mettre en place un équipement bureautique de gestion intégrée d'impression (Rank Xerox modèle Docutech) pour le tirage de l'ensemble des travaux du Conseil. Un crédit non reconductible d'un montant de 975.000 F est inscrit à cet effet dans le projet de budget pour 1992.

- **Le poids des dépenses de fonctionnement courant**

Le poids des dépenses inéluctables au sein du total des dépenses en matériel, quoiqu'en légère réduction en 1991, est particulièrement important, comme le montre le tableau suivant :

En % des dépenses imputées au chapitre 34-01

Dépenses inéluctables	1990 30.06	1991 30.06
- Atelier de reprographie	8,47 %	13,87 %
- Electricité et fuel	13,80 %	12,57 %
- Documentation (J.O.)	7,80 %	7,80 %
- Traitement de texte	8,22 %	7,78 %
- Nettoyage des locaux	13,12 %	13,39 %
- Téléphone	15,81 %	7,91 %
- Gestion du parc automobile	8,40 %	10,79 %
Total	75,62 %	74,11 %

Cette situation explique que l'exécution du chapitre 34-01 s'avère traditionnellement tendue.

La dotation prévue pour 1991 sera à nouveau insuffisante et l'exercice en cours ne pourra être exécuté sans un abondement des crédits. Comme l'année précédente, un décret de virement du chapitre 31-01 au chapitre 34-01 devra être demandé au gouvernement en fin d'année et une demande de crédits supplémentaires devra être présentée dans le cadre du collectif budgétaire.

Ces difficultés risquent de se renouveler en 1992, compte tenu de la stagnation des dotations prévues pour les dépenses de fonctionnement courant.

C - LES LOCAUX

• Un entretien insuffisant du Palais d'Iéna

En raison du caractère de Palais national du siège du Conseil économique et social, les gros travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments incombent au ministère de la Culture.

Or, depuis quelques années et ce, malgré les demandes réitérées de l'Architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux qui a en charge la responsabilité des travaux à conduire au Palais d'Iéna, seules les opérations revêtant un caractère d'extrême urgence sont prises en compte.

Ainsi en 1990, seuls des travaux d'urgence concernant le remplacement des régulations du chauffage du Palais d'Iéna (montant : 406.034 F), ainsi que des travaux de strict entretien, pour un montant de 300.000 F, ont pu être réalisés.

En 1991, aucune réponse n'a été donnée à des demandes d'opérations de gros entretien pourtant urgentes. Les opérations envisagées comprennent notamment :

- la création d'un sas à l'entrée principale place d'Iéna, destiné à assurer une meilleure sécurité des entrées du Palais (coût estimé à 650.000 F) ;

- le remplacement des descentes pluviales et l'étanchéité des terrasses du Palais d'Iéna (coût estimé à 2.200.000 F) ;

- la mise en conformité des installations électriques (le Palais d'Téna n'est toujours pas équipé de courant triphasé).

Dans ces conditions, les perspectives relatives à l'entretien des bâtiments pour 1992 apparaissent préoccupantes.

• Des travaux d'extension à nouveau retardés

La première partie de l'opération de rénovation et d'extension des services du Conseil économique et social sur le site du Palais d'Téna, initialement prévue pour 1991, a fait l'objet d'un report d'exécution en 1992, en application du plan d'ensemble d'économies budgétaires décidé par le gouvernement.

Le budget du Conseil économique et social ne présentant pas de chapitres de dépenses en capital, les crédits relatifs au financement de cette opération, s'élevant à un montant global de 106 millions de francs en autorisations de programme, sont inscrits au budget des charges communes du ministère de l'Economie, des finances et du budget, dont le service constructeur s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux.

La première tranche des travaux, programmée pour 1991, et reportée en 1992, concerne la réalisation de bureaux avancés dans la salle des séances du Conseil, la démolition du bâtiment situé rue Albert de Mun et le relogement du gardien du Palais d'Téna. Une dotation de 11 millions de francs en crédits de paiement est normalement prévue à cet effet en 1992.

En raison de ce report, la construction du nouveau bâtiment ne pourra être entreprise avant 1993.

Votre rapporteur déplore le nouveau retard subi par des travaux d'une importance déterminante pour la capacité de travail et d'action du Conseil économique et social.

III - L'ACTIVITE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

A. LES TRAVAUX REALISES

L'évolution de l'activité du Conseil au cours des dernières années est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Travaux du C.E.S.

	1988	1989	1990	1991 (1er semestre)
Saisines obligatoires		1		1
Saisines du Gouvernement sur des projets de loi ou des décrets	1	2	2	3
Saisines du Gouvernement sur des problèmes à caractère général	1	1		6
Avis sur la conjoncture	2	2	2	1
Autosaisines	10	18	11	7
Total avis	14	24	15	18
Etudes	3	2	1	1
Total	17	26	16	19

Après un léger ralentissement en 1990, consécutif au renouvellement des membres du Conseil intervenu en septembre 1989, l'activité du Conseil économique et social a été particulièrement soutenue au cours du premier semestre 1991. Il a en effet adopté dix-huit avis, et une de ses sections une étude, qui se répartissent ainsi :

1°) dix avis concernant des demandes du Gouvernement :

- une saisine obligatoire sur le rapport d'exécution du Xème Plan à mi-parcours,
- un avis sur le projet de loi relatif à l'aide juridique,
- un avis sur le projet de loi d'orientation sur la ville,
- un avis portant sur l'avant-projet de loi relatif à la réforme de la législation sur le repos dominical des salariés et l'ouverture des commerces le dimanche,

- six saisines portant sur des problèmes de caractère économique et social ;

2°) huit auto-saisines, dont une étude ;

3°) un avis périodique sur la conjoncture.

Le contenu des travaux est extrêmement varié et aborde fréquemment des problèmes d'actualité proches de l'activité législative, comme en témoigne la liste des sujets abordés en 1990 et au cours du premier semestre 1991.

CONTENU DES TRAVAUX REALISES

EN 1990 ET EN 1991 (premier semestre)

	Rapporteur	Date de l'adoption par le CES	N° de JO Date de parution
I.- CONSULTATIONS EFFECTUEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 69 DE LA CONSTITUTION			
1.- PROJETS DE LOI a) Demandes d'avis 1990 - Projet de loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République Projet de loi portant réforme hospitalière 1991 (premier semestre) - Projet de loi relatif à l'aide juridique - Projet de loi d'orientation sur la ville - Avant-projet de loi relatif à la réforme de la législation sur le repos dominical des salariés et l'ouverture des commerces le dimanche b) Demande d'étude : néant	M. Raymond M. Steg Mme Iff M. Lair M. Morel	20 juin 14 novembre 27 mars 17 avril 15 mai	7 22 juin 1990 12 16 novembre 1990 7 29 mars 1991 12 17 mai 1991
2.- PROJET DE DECRET a) Demandes d'avis : néant b) Demande d'étude : néant			
3.- PROPOSITION DE LOI : néant			
II.- CONSULTATIONS EFFECTUEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 70 DE LA CONSTITUTION			
1.- PROBLEMES DE CARACTERE ECONOMIQUE ET SOCIAL a) Demandes d'avis 1990 : néant 1991 (premier semestre) - Le développement des phénomènes de communication et la participation à la vie locale - Le développement des villes françaises de dimension européenne et les réseaux de villes - Les prélèvements sur les entreprises en France et dans la Communauté économique européenne - La planification régionale - Le développement personnel et l'intégration sociale des jeunes par les loisirs - La restauration hors foyer : économie et sécurité alimentaire b) Demande d'étude : néant	M. Castagnet M. Fabre M. Lallement M. Arrighi de Casanova Mme Tillard M. Rabardel	9 janvier 13 février 27 février 27 mars 15 mai 26 juin	3 14 février 1991
2.- PLAN 1990 : néant 1991 (premier semestre) - Exécution du Xème Plan à mi-parcours	M. Chaigneau	16 avril	10 22 avril 1991
3.- PROJET DE LOI DE PROGRAMME a) Demandes d'avis : néant b) Demande d'étude : néant			

	Rapporteur	Date de l'adoption par le CES	N° de JO Date de parution
III.- QUESTIONS DONT LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL S'EST SAISI			
1.- AVIS 1990 <ul style="list-style-type: none"> - Emploi, travail et formation dans les professions paramédicales - La taxe d'habitation - La sécurité dans les sports et les loisirs - L'épidémiologie des maladies des animaux d'élevage et la valorisation de la production - La sécurité des produits - Le maintien et l'adaptation des services publics et des activités de soutien à l'économie en milieu rural - La santé scolaire et universitaire - L'adoption - Mutations technologiques et artisanat du bâtiment - Forêt, espace naturel : de nouvelles missions reconnues pour l'agriculture - L'évaluation des politiques publiques 1991 (premier semestre) <ul style="list-style-type: none"> - L'eau : gestion des ressources et protection de la qualité - Les droits d'accise - Le chômage de longue durée - La coopération entre les Etats ACP et les territoires et départements d'outre-mer dans la zone Caraïbe - La décentralisation et la répartition des compétences entre les collectivités territoriales - Les nouvelles techniques de commercialisation des produits de grande consommation - Pour une politique européenne et française face au Japon 	M. Vattier M. de Crépy M. Garcia M. Buard Mme Marotte M. Marçot M. Beaupère M. Burnel M. Buguet M. Muret M. Génin M. Mangin M. Cambournac M. Leray M. Crusol M. Raymond M. Cerruti Mme Reaux	28 février 11 avril 11 avril 25 avril 10 mai 23 mai 13 juin 10 octobre 14 novembre 28 novembre 12 décembre 13 mars 24 avril 29 mai 29 mai 12 juin 26 juin 3 juillet	2 30 mars 1990 3 23 avril 1990 4 11 mai 1990 5 23 mai 1990 6 11 juin 1990 8 10 juillet 1990 9 17 juillet 1990 13 20 novembre 1990 14 10 décembre 1990 1 4 janvier 1991 2 15 janvier 1991 8 15 avril 1991 13 23 mai 1991 15 4 juillet 1991 16 9 juillet 1991 17 17 juillet 1991 18 27 juillet 1991 21 19 août 1991
2.- RAPPORTS PERIODIQUES DE CONJONCTURE ETABLIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2 DU DECRET DU 28 AOÛT 1974 <ul style="list-style-type: none"> - Conjoncture économique du 1er semestre 1990 - Conjoncture économique du second semestre 1990 - Conjoncture économique du 1er semestre 1991 	M. de Benoist M. Brunet M. Méraud	14 mars 24 octobre 10 juillet	1 19 mars 1990 11 29 octobre 1990 20 31 juillet 1991
3.- ETUDES 1990 <ul style="list-style-type: none"> - Les conséquences du vieillissement de la population active 1991 (premier semestre) <ul style="list-style-type: none"> - La coopération française en direction de l'Afrique, ses différentes formes, recherches de complémentarités 	M. Garibal Mme Gastinne	19 juin 22 janvier 91	10 26 juillet 1990 4 8 mars 1991

B. L'AMELIORATION DE LA DIFFUSION DES TRAVAUX

Les travaux réalisés par le Conseil économique et social, en dépit de leur grande qualité, restent trop souvent méconnus.

C'est pourquoi une politique visant à accroître leur diffusion a été mise en place au cours des dernières années.

Grâce à l'action de la Direction des journaux officiels, une amélioration sensible de la présentation des avis et rapports du Conseil a pu être obtenue. L'édition du Journal officiel qui était traditionnellement présentée en deux colonnes est publiée en pleine page depuis maintenant un an, ce qui assure une meilleure lisibilité du document. Cette édition est également désormais complétée par la publication systématique des rapports et avis du Conseil sous forme de plaquettes, avec mise sous jaquette illustrée. Il existe enfin une édition sous forme de micro-fiches.

Surtout, la politique d'amélioration de la diffusion des travaux s'est illustrée en 1991 par la publication du premier rapport annuel du Conseil économique et social, qui offre une présentation synthétique de ses travaux en 1990.

Il a été mis à la disposition du grand public par la maison d'édition "Economica" en liaison avec la Documentation française au prix de 98 francs. Le Conseil en a acheté 1.125 exemplaires au prix unitaire de 80 francs, aussi bien à destination de ses conseillers et membres de section que pour le diffuser auprès des principaux acteurs économiques et sociaux français.

Un tel rapport sera rédigé chaque année et permettra à l'avenir de mieux apprécier les suites données aux avis du Conseil économique et social.

C. LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE RELATIONS EXTERIEURES

Plus généralement, le Conseil économique et social a mis en place une politique de développement des actions de communication et de relations extérieures qui, avec plus de 600.000 francs de crédits supplémentaires, constitue l'une des priorités de ce budget.

Dans ce cadre, la création d'un service de la communication, qui permettrait d'assurer une meilleure valorisation des travaux, est envisagée pour 1993.

• **Le développement des relations avec la presse**

Le service de presse du Conseil a développé ses activités au cours de la période récente : recours croissant à la formule des petits déjeuners ou déjeuners de presse pour la présentation des rapports et projets d'avis, organisation de rencontres avec les services rédactionnels économiques et sociaux des médias.

Les travaux du Conseil font l'objet, lors de leur parution, d'un envoi à un nombre croissant d'organes de presse, en vue d'une ouverture plus large aux revues spécialisées. Le renvoi systématique des rapports anciens, lorsque leur sujet devient ou redevient d'actualité, est également organisé.

Par ailleurs, des colloques sont régulièrement organisés dans le cadre du Palais d'Iéna. En particulier, les premiers "Entretiens du Palais d'Iéna" se sont tenus le 22 novembre 1990 sur le thème de "l'information spécialisée, enjeu pour le développement économique".

Ces entretiens ont pour objectif de faciliter l'accès des entreprises, notamment des PME-PMI, à l'information scientifique et technique, ainsi que de renforcer les liens du Conseil économique et social avec le monde des entreprises et devraient se poursuivre au rythme régulier d'une à deux réunions annuelles.

• **Le renforcement des relations avec les Comités économiques et sociaux régionaux**

Les liens que le Conseil économique et social entretient avec les Comités économiques et sociaux régionaux se sont renforcés au cours des dernières années.

- Les avis adoptés par chaque Comité sont communiqués au Conseil économique et social. Réciproquement, le Conseil adresse dans chaque région, après leur adoption en assemblée plénière, ses avis et rapports. Il transmet également à chaque Comité une liste annuelle de ses saisines.

- L'"Assemblée permanente des Présidents de Comités économiques et sociaux régionaux" (association loi 1901) se réunit

périodiquement au Palais d'Iéna, avec le concours du personnel du Conseil économique et social.

Les Présidents des Comités économiques et sociaux régionaux ont par ailleurs été associés aux travaux de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire pour la préparation de l'avis sur le projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République.

- **L'activité internationale du Conseil économique et social**

- La deuxième rencontre internationale des Conseils économiques et sociaux s'est tenue à Québec en mai 1991 et a réuni les représentants de dix-huit institutions européennes, canadiennes et africaines.

L'organisation de ce type de rencontres constitue une réflexion vers une organisation internationale de Conseils économiques et sociaux plus structurée.

- Parallèlement, le Conseil économique et social a considérablement développé ses relations internationales, notamment par l'intermédiaire des voyages à l'étranger de son président, M. Jean Mattéoli, et de la réception de délégations étrangères au Palais d'Iéna.

Au cours de sa réunion du mardi 29 octobre 1991, la Commission des Finances a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits du budget des Services du Premier ministre (III - Conseil économique et social) pour 1992.